

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Aménagement numérique du territoire – demande de subventions**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais travaille à la mise en place de l'aménagement numérique de son territoire.

Ce projet a démarré, en collaboration avec les services de la Région Poitou-Charentes et du département de la Vienne, par une étude chargée d'établir un schéma local d'aménagement numérique. Ce schéma a permis d'avoir une vision claire des possibilités techniques et organisationnelles disponibles pour arriver au but principal de ce projet qui est d'accompagner les entreprises à se développer, avec des offres cohérentes, dans le domaine du numérique.

Pour ce faire, l'agglomération a profité de travaux d'aménagement sur la voirie pour poser quelques 26 km de fourreaux. Afin de compléter ce réseau et d'aboutir à la mise en place d'une boucle de collecte, un programme de travaux complémentaires a été mis en place pour 485 000 Euros.

Ce programme va permettre à l'agglomération de disposer d'une boucle de collecte qui reliera les trois zones d'activités au nord de Châtelleraut ainsi que les zones d'activités de Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtelleraut et Naintré.

Afin de finaliser financièrement ce projet, il est nécessaire de procéder à des demandes de financements à la Région au titre du FEDER et du CPER et au Département au titre du schéma directeur d'aménagement numérique.

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montant HT	Origine	Montant HT	Pourcentage
Travaux de pose de fourreaux	280 100 €	FEDER Axe 4, Mesure 1 : infrastructures	127 738 €	31,50%
		État - Région au titre du CPER (article 18 développement numérique) ou article 20 appui aux territoires	75 021 €	18,50%
Travaux de pose de fibres, armoires et shelters	125 418 €	Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais	121 655 €	30,00%
		CG86	81 104 €	20,00%
TOTAL	405 518 €	TOTAL	405 518 €	100,00%

CONSIDERANT la nécessité que la Région et le Département accompagnent financièrement la CAPC dans des investissements structurants pour son territoire dans le secteur économique.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement de l'opération d'aménagement numérique du territoire.
- de solliciter les crédits correspondant auprès de la Préfecture de la Vienne, de la Région Poitou-Charentes ainsi que du département de la Vienne
- d'autoriser, le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche concourant à cet objet.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 12/09/2013 n° 5892
Publié au siège de la CAPC, le 12/09/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER